



BNP PARIBAS



BCEF Opérations

CSEE GPAC en bref...

Plénière de février 2022

AU MENU DE CETTE PLENIÈRE...

INFORMATIONS EN VUE DE CONSULTATION : 3 Dossiers présentés

- **Création du domaine « complétude- rédaction corporate » à l'Agence Crédit de Lyon**
- **Projet de fusion du pôle « Flux » et du pôle « Mise en place » à l'agence de Surendettement Lyon**

Ces 2 sujets sont importants et méritent d'être détaillés pour nos collègues lyonnais.

Afin de vous permettre d'avoir une information complète, [cliquez ici](#) pour accéder à notre dossier GPAC LYON.

■ Transformation de l'APAC Monétique Angers en BPAC

La Direction veut transformer l'APAC Monétique Angers en BPAC car elle n'est pas située sur un bassin d'emploi pérenne...

Il ne sera donc pas envisagé de remplacer les futurs départs en retraite... Pour la Direction un nouveau redimensionnement en un seul domaine permettrait d'assurer la continuité et la qualité du service aux clients mais aussi de garantir aux collaborateurs une activité dans la durée.

Hélas, cela fait encore un poste de RD en moins.

Que devient le RD qui perd sa place ?

Tout en étant rattachée directement à l'APAC Monétique Val de Fontenay, ce BPAC conserverait une certaine autonomie.

Un seul domaine au lieu de 2 faciliterait la gestion de l'équipe (congés...), le pilotage et également la fluidité de la production.

Les collaborateurs auraient donc l'opportunité d'accroître leurs connaissances et leur polyvalence au sein d'un domaine couvrant de plus larges activités en interne, ou via du renfort auprès des autres APAC du GPAC...

Mise en œuvre de cette nouvelle organisation dès le début du second trimestre.

Pour vos élu(e)s CFDT, il est certain que la mobilité géographique est inexistante pour les salariés, et que les possibilités de progression professionnelle seront pour le moins très, très limitées ...

Retrouvez le détail du projet en [cliquant ici](#)



INFORMATIONS ET CONSULTATIONS : 5 DOSSIERS PRÉSENTÉS

■ Révisions des tarifs des restaurants de Dinan, Saran, Nancy et Ecully :

Avec la crise sanitaire que nous connaissons, la baisse de fréquentation, l'envolée des prix des denrées alimentaires... il semblait évident que les tarifs de restauration (dont certains n'avaient pas été revu depuis de nombreuses années) soient actualisés.

Les élu(e)s CFDT sont bien conscients du pouvoir d'achats des salariés en forte baisse.

Toutefois, il faut savoir que contrairement au RIE d'Ecully le but des restaurants de Dinan, Saran et Nancy n'est pas de dégager des bénéfices mais correspond à une réelle activité sociale.



Vos représentant(e)s :

Représentant Syndical :
Stéphane MATA-JULIEN

Représentante Syndicale Adjointe :
Audrey GALLAND

Vos élu(e)s :

Véronique COUDEREAU
Didier DARNIS
Tiphaine GUEGUEN
Laetitia GUYOT
Véronique LAGROST
Pauline LEPRINCE
Pascal LECOMTE
Patrick LOURS
Anne-Priscille MAMET
Gilles MÉNARD
Rémy MEYNARD
Alice NAOURI
Alexandre PERRET
Phonesavanh PIERRAT
Kim Loan ROUABEHIA
Sophie TRANNOY

Contact @ :
PARIS IRP CFDT CE GPAC



Grâce à l'intervention de la Cfdt:

Le chauffage de Jarville a été réparé,

Des convecteurs électriques ont été installés à Bordeaux,

Des collègues malentendants et leurs équipes ont pu être équipés de masques inclusifs.



Contact @ :

PARIS IRP CfdT CE GPAC



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Retrouvez les argumentaires de ces hausses de tarifs :

Dinan : [cliquez ici](#)

Saran : [cliquez ici](#)

Nancy : [cliquez ici](#)

Ecully : [cliquez ici](#)

Pour ces 4 révisions de tarifs **les élu(e)s CfdT ont voté POUR** la révision des tarifs des restaurants de Dinan, Saran et Nancy et **CONTRE** pour le RIE Ecully.

Retrouvez l'avis rendu par vos élus CfdT en [cliquant ici](#)

■ Projet de déménagement de l'APAC FLUX Saint Quentin en Yvelines

Ce projet, figurait dans l'information sur la présentation d'évolution des modes de travail et des implantations immobilières qui nous a été faite au CSEE de novembre 2021. Ensuite, l'annonce faite par le RGRH lors d'une visite sur le site avait semé la panique chez les salariés.

Heureusement, **vos élu(e)s CfdT** sont intervenus lors des précédentes plénières pour soutenir les salariés et contester le projet initial afin qu'il soit revu.

Une solution idéale a donc été rapidement trouvée :

L'APAC restera bien à Montigny le Bretonneux et déménagera à 200 mètres vers le 08 avril pour s'installer au 5 bis place Georges Pompidou dans les anciens locaux de la Banque Privée dont BNPP est propriétaire des locaux qui ne nécessitent pas de travaux. Les salariés conservent leurs places de parking. Les salariés sont satisfaits d'avoir été, pour une fois, entendus.



Les élu(e)s CfdT ont voté POUR ce déménagement qui satisfait tout le monde.

Retrouvez l'avis rendu par vos élu(e)s CfdT en [cliquant ici](#)

Suite... # AU MENU DE CETTE PLENIÈRE... et autres informations...

Recrutements de 40 CDI

Enfin l'annonce de recrutements en externe et en CDI pour les GPAC !

40 autorisations annoncées pour 2022 :

- **ACTIVITES SPECIALISEES: 9**
- **ENTREPRISES: 8**
- **GRAND SUD OUEST: 4**
- **MARSEILLE: 4**
- **GRAND PARIS - GRAND EST: 9**
- **NORD: 0**
- **BRETAGNE: 2**
- **LYON: 4**



Après des années de disette, vos élu(e)s CfdT ne peuvent que se réjouir d'une si bonne nouvelle !

Lignes non utilisées du budget CE GPAC

y aura-t-il un geste comme l'an passé ?

Une fois de plus, **vos élu(e)s CfdT** ont interrogé le bureau du CE GPAC sur l'éventualité en 2022 de faire bénéficier exceptionnellement les ouvriers droit d'une carte type « Cultura » comme en 2021.

L'attribution de cette carte avait été obtenue grâce à la persévérance de vos élu(e)s CfdT. Nous avons eu confirmation que notre demande avait bien été entendue.

Le bureau du CE GPAC doit voir prochainement avec l'expert-comptable ce qu'il serait possible d'envisager en fonction de l'utilisation des lignes budgétaires de l'année 2021.

Donc toujours à suivre...

Présentation de la carte Ticket Restaurant :

Enfin voici la carte tant attendue... qui a été choisie par le bureau du CE GPAC.

Le 4 février le bureau du CE GPAC a envoyé 2 mails aux salariés pour les informer de la procédure pour bénéficier de cette carte **Up déjeuner**.

Il semble que de nombreux salariés n'aient jamais reçu ces mails...

vos élu(e)s CFDT ont signalé ce problème.



Vous ne pouvez pas refuser l'attribution de cette carte (conformément à l'accord TT) si vous faites du Télétravail.

Voici les **principales particularités de la carte Up Déjeuner** :

- La carte sera nominative et d'une validité de 4 ans (renouvellement automatique sans changement de code)
- Règlement avec code ou sans contact (code obligatoire lors du 1er règlement pour débloquer la carte),
- Courant mars 2022, elle vous sera adressée directement à votre domicile avec un guide explicatif détaillé,
- Plafond autorisé 19 € par jour du lundi au samedi (midi et soir),
Pas d'utilisation permise les dimanches et jours fériés,
Fractionnement possible de 1 € minimum à 19 € (facturation au centime près),
- Elle est utilisable dans un réseau de plus de 220 000 commerçants et restaurants agréés par la CNTR (Commission Nationale des Titres Restaurant) et équipés d'un Terminal de Paiement Electronique,
- ...

Retrouvez la présentation détaillée en [cliquant ici](#)

Allocation Spéciale Famille pour 2022 :

Avez-vous pensé à vérifier et actualiser vos données administratives sur Alis, afin de pouvoir percevoir cette allocation ?

Pour en bénéficier il vous faut :

- Être présent au 31 mai de l'année en cours.
- Avoir un enfant à charge fiscale.

Cette allocation, versée avec la paie du mois de mai, est soumise aux cotisations sociales et à l'impôt, dépend :

- Du nombre d'enfants à charge
- De leur âge au 31 décembre de l'année de traitement de la prime
- Du nombre de salaires dans mon foyer.

[Cliquez ici](#) pour obtenir les informations utiles



Confirmation !

Si vous êtes en Télétravail

vous n'avez pas l'obligation d'utiliser votre caméra pendant les PEQ mais c'est recommandé car il est important pour le collectif de se voir. Donc si ne vous ne souhaitez pas de l'on voit votre environnement personnel : Utilisez les filtres d'arrière-plan.

Les motifs de suspension du Télétravail sont :

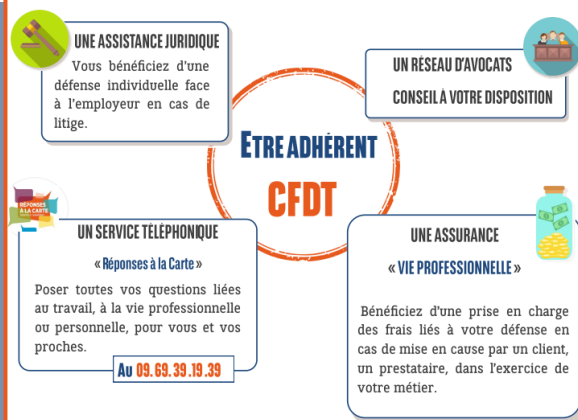
- Impératif de production sur site,
- Manque d'autonomie dans l'activité.

Si autres motifs fallacieux n'hésitez pas à contacter **vos élu(e)s CFDT**.



J'ADHÈRE

ADHÉRER à la CFDT, c'est bénéficier de services à l'adhérent qui n'existent pas chez les autres.



BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS